



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026
CONVOCATION EN DATE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 10/01/2026

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 22

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme ABDELOUAHED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, ARROMAN Alexandra

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, LOUGHANI Abdelaziz, GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle

OBJET : : 27 rue Victor Hugo, parcelle cadastrée section BA n°543 - Retrait de la délibération en date du 14 Octobre 2025 portant incorporation de plein droit de la parcelle dans le domaine communal

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 Octobre 2025 approuvant l'incorporation de plein droit de l'immeuble situé au 27 rue Victor Hugo à Escaudain. Celle-ci a été prise suite à la transmission d'une décision du Tribunal Judiciaire de Valenciennes en date du 22 Janvier 2025 qui déclarait vacante la succession de Monsieur Clovis Maurice Gosselin et à l'information de la division de l'évaluation domaniale et de la gestion des patrimoines privés, en date du 06 Juin 2025 qui déclarait que le bien sans maître appartenait de plein droit à la Commune.

Suite à cette délibération, il a été porté à sa connaissance la potentielle existence d'héritiers de ce bien. Une recherche a donc été effectuée grâce aux services de Maître De Cian Lhermie, notaire conseil de la Commune, qui a confirmé que contrairement au jugement du Tribunal Judiciaire de Valenciennes, la succession n'était pas vacante.

Aussi, compte tenu de ces éléments nouveaux, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de retirer la délibération en date du 14 Octobre 2025 intégrant de plein droit dans le domaine privé communal l'immeuble situé au 27 rue Victor Hugo cadastrée section BA n°543.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération en date du 14 Octobre 2025 susmentionnée,
Entendu les informations apportées par Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

RETIRE la délibération en date du 14 Octobre 2025 approuvant l'incorporation de plein droit dans le domaine privé communal du 27 rue Victor Hugo, cadastré section BA n°543

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

GUIOT Christelle.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/02/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260210-10_01_2026-DE

Date d'affichage : 17/02/2026

Le Maire,



Bruno SALIGOT.